

## FORMULAIRE D'INSCRIPTION À LA MATURITÉ PROFESSIONNELLE

Coller ici  
une photo récente

### Indications importantes pour compléter le questionnaire.

Merci de tenir compte des consignes suivantes lorsque vous complétez le formulaire :

- énoncer clairement vos choix
- pas de croix entre deux cases
- répondre dans la mesure du possible à toutes les questions
- écrire lisiblement

Veillez également à apposer les signatures exigées (à la fin du questionnaire)

1<sup>er</sup> examen :

Délai d'inscription : 06.03.2019

Date de l'examen d'admission : 13.03.2019

2<sup>e</sup> examen :

Délai d'inscription : 08.05.2019

Date de l'examen d'admission : 15.05.2019

Début des cours : 19.08.2019

### 1. DONNÉES PERSONNELLES DU/DE LA CANDIDAT-E

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_ NPA, localité : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_\_ N° de téléphone : \_\_\_\_\_

Adresse mail : \_\_\_\_\_

Lieu d'origine : \_\_\_\_\_ Canton/pays : \_\_\_\_\_

Sexe :  Masculin  Féminin

Pays d'origine pour les étrangers : \_\_\_\_\_

N° AVS (obligatoire) : \_\_\_\_\_

### 2. DONNÉES DU REPRÉSENTANT LÉGAL

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_ NPA, localité : \_\_\_\_\_

N° de téléphone : \_\_\_\_\_

### 3. ECOLES FRÉQUENTÉES

Cycle secondaire I : \_\_\_\_\_ Années Localité : \_\_\_\_\_

Ecole professionnelle, école de métiers, autre école post-scolarité obligatoire :

\_\_\_\_\_ Années Localité : \_\_\_\_\_

Apprentissage de : \_\_\_\_\_ effectué chez : \_\_\_\_\_

Année de l'obtention du certificat fédéral de capacité en (mois et année) : \_\_\_\_\_



#### 4. COÛT DES ÉTUDES

Il faut compter avec un coût total d'environ CHF 950.-, qui se répartissent en :

taxe d'inscription (après admission)	150.-
ouvrages	~ 220.-
fournitures	~ 180.-
voyage d'études	~ 400.-

#### 5. REMARQUES PERSONNELLES

---

---

#### 6. HANDICAP

Je souffre du handicap suivant et souhaite obtenir une documentation sur les mesures de compensation des désavantages :

---

#### 7. DOCUMENTS À JOINDRE

Le présent formulaire est à retourner accompagné de :

- une photocopie du certificat fédéral de capacité. Les candidat-e-s qui n'ont pas encore obtenu de CFC devront en faire parvenir une copie au ceff domaine industrie de Saint-Imier dans les plus brefs délais.
- une photo
- ***une photocopie du bulletin scolaire de 11<sup>H</sup> année, pour les candidat-e-s remplissant les conditions d'admission sans examen***

Lieu et date : \_\_\_\_\_

Signatures : \_\_\_\_\_

Le/la candidat-e

Le/la représentant-e légal-e

**À RENVOYER AU SECRÉTARIAT DU CEFF INDUSTRIE, RUE BAPTISTE-SAVOYE 26, CH-2610 SAINT-IMIER**

## **NOTICE RELATIVE À LA MATURITÉ PROFESSIONNELLE ORIENTATION TECHNIQUE, ARCHITECTURE ET SCIENCES DE LA VIE (MPT)**

---

### **1.1. LA MATURITÉ PROFESSIONNELLE INTÉGRÉE À L'APPRENTISSAGE (MPT INTÉGRÉE)**

Les personnes en formation préparent simultanément les parties « Pratique » et « Connaissances professionnelles » du CFC dans le métier de leur choix, ainsi que les matières spécifiques de la MPT, soit en :

- 3 ans : MPT intégrée multilingue en 3 ans (MPT-M)
  - 3 ans : MPT intégrée en 3 ans (MPT3)
  - 4 ans : MPT intégrée en 4 ans (MPT4)
- Un raccourcissement de la durée d'apprentissage à 3 ans, CFC + MPT, est envisageable en fin de 1<sup>re</sup> année en fonction des résultats obtenus

### **1.2. FILIÈRE POST-CFC (MPT À PLEIN TEMPS)**

Après la réussite de son CFC, la personne en formation peut s'inscrire en filière MPT à plein temps, et consacrer une année supplémentaire aux matières spécifiques de la MPT.

## **2. BRANCHES ENSEIGNÉES**

Les branches enseignées en MPT sont :

- Français
- Allemand
- Anglais
- Mathématiques fondamentales
- Mathématiques spécifiques
- Sciences naturelles (chimie + physique)
- Histoire et institutions politiques
- Economie et droit
- Branches interdisciplinaires

## **3. ADMISSION**

Les élèves s'inscrivant à la filière MPT intégrée doivent faire valoir la confirmation d'entrée en apprentissage.

Les élèves s'inscrivant à la filière MPT post CFC doivent être en possession d'un CFC.

Les élèves de section pré-gymnasiale de l'année 11H de l'école secondaire sont dispensés de l'examen d'admission MPT.

Les autres élèves sont soumis à l'examen d'entrée. La matière de l'examen correspond au plan d'étude de niveau « B » de l'année 11H d'école secondaire du canton de Berne (fin 1<sup>er</sup> semestre).



EXAMENS			PONDERATION
Ecrit	Français	75 min.	1
	Allemand	45 min.	1 (moyenne écrit et oral)
	Anglais	45 min.	1
	Mathématiques	75 min.	3
Oral	Allemand	5 min.	Seulement pour la MPT intégrée

### 3.1. RÉUSSITE DE L'EXAMEN

L'examen d'admission est réussi si la moyenne de toutes les notes pondérées s'élève au moins à 4,0.

Pour l'entrée en MPT-M (multilingue), la note d'anglais doit être supérieure ou égale à 4,5.

### 3.2. INDICATION DES VOIES DE RECOURS

La direction d'école notifie aux candidat-e-s leurs résultats d'examen en joignant un relevé de notes, qui indique les voies de recours.

## 4. DÉLAI D'INSCRIPTION

Au plus tard mi-mars et mi-mai de chaque année.

## 5. ADMISSION EXTRAORDINAIRE

### 5.1. CANDIDAT-E-S SUISSES DOMICILIÉS HORS CANTON

Les candidat-e-s domicilié-e-s hors du canton qui remplissent les conditions d'admission à la maturité professionnelle sans examen dans leur canton de domicile sont admis-e-s sans examen.

### 5.2. CANDIDAT-E-S AYANT ACQUIS LEUR FORMATION A L'ÉTRANGER

Pour les candidat-e-s ayant acquis leur formation à l'étranger, il est nécessaire de demander l'approbation de l'inspecteur des écoles professionnelles compétent.

### 5.3. REGLEMENTATION CONCERNANT L'INTEGRATION TARDIVE DES ELEVES DANS LE CURSUS SCOLAIRE

Les candidates et les candidats qui ne résident pas en Suisse depuis plus de dix ans et qui n'ont pas commencé à suivre l'enseignement dans la deuxième langue nationale avant la première année du degré secondaire I peuvent être dispensés de l'examen en deuxième langue nationale.

La demande de dispense doit être déposée lors de l'inscription aux examens d'admission, accompagnée des documents justificatifs adéquats.